

Payerne

Schulort:	Kanton 1799:	Fribourg	Ort/Herrschaft 1750:	Bern
Konfession des Orts:	Payerne	Distrikt 1799:	Kanton 2015:	Waadt
	reformiert	Agentschaft 1799:	Gemeinde 2015:	Payerne
	Kirchgemeinde 1799:	Payerne		
Standort:	Staatsarchiv Fribourg, AEF H 437.19, 017-028			
Zitierempfehlung:	Schmidt, H.R. / Messerli, A. / Osterwalder, F. / Tröhler, D. (Hgg.), Die Stapfer-Enquête. Edition der helvetischen Schulumfrage von 1799, Bern 2015, Nr. 621: Payerne, [http://www.stapferenquete.ch/db/621].			
In dieser Quelle werden folgende 6 Schulen erwähnt:	- Payerne (Niedere Schule, Ortsfremder Sprachunterricht, reformiert) - Payerne, 1. Klasse (Vermengte Schule/höhere Schule, Knabenschule, reformiert) - Payerne (Niedere Schule, Mädchenschule, reformiert) - Payerne (Niedere Schule, Mädchenschule, reformiert) - Payerne (Niedere Schule, Mädchenschule, reformiert) - Payerne (Niedere Schule, reformiert)			

25.03.1799

Payerne

		I. Lokal-Verhältnisse.
I.1	Name des Ortes, wo die Schule ist.	
I.1.a	Ist es ein Stadt, Flecken, Dorf, Weiler, Hof?	
I.1.b	Ist es eine eigene Gemeinde? Oder zu welcher Gemeinde gehört er?	
I.1.c	Zu welcher Kirchgemeinde (Agentschaft)?	
I.1.d	In welchem Distrikt?	
I.1.e	In welchen Kanton gehörig?	
I.2	Entfernung der zum Schulbezirk gehörigen Häuser. In Viertelstunden.	
I.3	Namen der zum Schulbezirk gehörigen Dörfer, Weiler, Höfe.	
I.3.a	Zu jedem wird die Entfernung vom Schulorte, und	
I.3.b	die Zahl der Schulkinder, die daher kommen, gesetzt.	
I.4	Entfernung der benachbarten Schulen auf eine Stunde im Umkreise.	
I.4.a	Ihre Namen.	
I.4.b	Die Entfernung eines jeden.	
II.10	Sind die Kinder in Klassen geteilt?	
		II. Unterricht.
II.5	Was wird in der Schule gelehrt?	
II.6	Werden die Schulen nur im Winter gehalten? Wie lange?	
II.7	Schulbücher, welche sind eingeführt?	
II.8	Vorschriften, wie wird es mit diesen gehalten?	
II.9	Wie lange dauert täglich die Schule?	
		III. Personal-Verhältnisse.
III.11	Schullehrer.	
III.11.a	Wer hat bisher den Schulmeister bestellt? Auf welche Weise?	
III.11.b	Wie heisst er?	
III.11.c	Wo ist er her?	
III.11.d	Wie alt?	
III.11.e	Hat er Familie? Wie viele Kinder?	
III.11.f	Wie lang ist er Schullehrer?	
III.11.g	Wo ist er vorher gewesen? Was hatte er vorher für einen Beruf?	
III.11.h	Hat er jetzt noch neben dem Lehramte andere Verrichtungen? Welche?	
III.12	Schulkinder. Wie viele Kinder besuchen überhaupt die Schule?	
III.12.a	Im Winter. (Knaben/Mädchen)	
III.12.b	Im Sommer. (Knaben/Mädchen)	
		IV. Ökonomische Verhältnisse.
IV.13	Schulfonds (Schulstiftung)	
IV.13.a	Ist dergleichen vorhanden?	
IV.13.b	Wie stark ist er?	
IV.13.c	Woher fließen seine Einkünfte?	
IV.13.d	Ist er etwa mit dem Kirchen- oder Armengut vereinigt?	
IV.14	Schulgeld. Ist eines eingeführt? Welches?	
IV.15	Schulhaus.	
IV.15.a	Dessen Zustand, neu oder baufällig?	
IV.15.b	Oder ist nur eine Schulstube da? In welchem Gebäude?	
IV.15.c	Oder erhält der Lehrer, in Ermangelung einer Schulstube Hauszins? Wie viel?	
IV.15.d	Wer muß für die Schulwohnung sorgen, und selbige im baulichen Stande erhalten?	
IV.16	Einkommen des Schullehrers.	
IV.16.A	An Geld, Getreide, Wein, Holz etc.	
IV.16.B	Aus welchen Quellen? aus	
IV.16.B.a	abgeschaffenen Lehngefallen (Zehnten, Grundzinsen etc.)?	
IV.16.B.b	Schulgeldern?	
IV.16.B.c	Stiftungen?	
IV.16.B.d	Gemeindekassen?	
IV.16.B.e	Kirchengütern?	
IV.16.B.f	Zusammengelegten Geldern der Hausväter?	
IV.16.B.g	Liegenden Gründen?	
IV.16.B.h	Fonds? Welchen? (Kapitalien)	
		Bemerkungen
		Schlussbemerkungen des Schreibers
		Fliesstextantworten

La Bourgeoisie ou Commune de Payerne est composée de ceux qui demeurent, non Seulement dans la Ville de ce nom, Chef Lieu de ce District, Canton de Fribourg ; mais encore dans les Villages d'Etrablaz, de Chez Perrin, de Chez Savary, de Corges et de Corcelles, tous à une demi lieue de La Ville ; Ce dernier est une Paroisse, ayant Son Eglise, Son Pasteur et Son Régent. Les autres Villages Sont de la Paroisse de Payerne, et ont leur Régent fixé Chez Perrin. La Ville a un Collège distribué en 3. Classes, desservies chacune par un Instituteur, les deux premières pour le latin et Le Grec, et La 3.e pour la Langue françoise. Plus Un Maître pour l'Ecriture, l'Arithmétique, la Géographie. Un Instituteur, en langue allemande

Quatre Institutrices pour Les filles et petits Enfants Pour compléter cet ensemble j'ajoute que les Ecoles reformées les plus rapprochées de la Ville, de Son District, mais non du même Ressort sont celles de Grandcour, de Ressudens et Missy, de Trey; les Catholiques celles de Manens, et des deux Montagny, toutes à une Lieue du Centre. Je passe aux Questions qui me concernent comme Instituteur de la première Classe du Collège

[[Seite 2] **Payerne Première Classe**

Qu'enseigne t-on en 1.re? La langue latine. Le Grec pour ceux qui le désirent La Religion

Tems de l'Ecole? Toute l'année

Livres élémentaires? Mes Ecoliers doivent être promus de Seconde, et posséder par conséquent la Déclinaison et la Grammaire que Je leur fais repasser trois fois par Semaine. Ils doivent Savoir composer des Thèmes aisés; J'en dicte deux par Semaine, Subitannées S'ils Sont assez forts. Deux autres Leçons Sont destinées à des Traductions de Clarcke. Ils doivent encore Savoir interpréter les Auteurs les plus faciles; Je continue l'interprétation dans de plus difficiles et de mon choix, tels que C. Nepos, Erasme, Salluste, Florus, Phèdre, Virgile, Horace. Et si Le Sujet a des talens et veut continuer Ses études à Lausanne, Je dois Le pousser au point de Subir en y arrivant les Epreuves de promotion en Eloquence ou en Philosophie. Dans Le Grec Je vais jusqu'à L'interprétation du Testament et des Fables d'Esope Dans la Religion, deux fois La Semaine Je leur recite et j'explique Le Catéchisme d'Ostervald

Préceptes et Règlemens comment Sont-ils Suivis? Assés bien. S'ils ne le Sont pas mieux, cela tient peut-être aux Règlemens mêmes, Sur lesquels, on a proposé plus d'une fois des modifications

Durée de l'école chaque jour? Chaque Leçon dure deux heures. Il y en a deux par jour les trois premiers de la Semaine, et une avant midi les trois derniers

[[Seite 3] Les Enfants sont-ils, distribués ou classés? Ils doivent être distribués en deux bancs ou volées ; mais Souvent ils le Sont en trois et même en quatre

Collateurs? Le Gouverneur choisit Sur deux Sujets que la Magistrature nomme d'entre ceux qui ont Subi l'Examen

Son nom? &c. Emanuel Buttex. J'ai été élevé à Payerne, mais Je Suis de Granges, même agence district de Moudon. Je suis âgé de 53. ans, Célibataire, établi à Payerne depuis 8. ans. Après avoir étudié pour Le Ministère dans les Académies de Berne et de Lausanne, Je n'ai cessé, depuis ma Consécration en 1773. de m'occuper, tant dans le pays qu'en Hollande d'instructions et d'éducatons particulières

Quelles sont Ses autres fonctions? Une Prière Le Samedi; La lecture des commandemens Le Dimanche à mon tour; des Lectures pendant La Communion; administrer Le Batême; bénir les mariages.

Ecoliers? j'avois Sept Ecoliers, quatre ont été admis à La Ste. Cène, Je n'en ai plus que trois, mais il en montera Cinq à La promotion prochaine; ainsi Leur nombre varie Selon Les circonstances. Il est vrai qu'en été les ouvrages de La Campagne causent de fréquentes absences.

Prix de l'Ecole? Chaque Ecolier doit payer un Sol par mois, et fournir une Buche par Jour en hiver ; mais Je n'ai jamais rien exigé.

[[Seite 4] Batiment? Le Batiment est du commencement de ce Siècle. Les trois Instituteurs et Le Medecin y Sont Logés. Chaque Classe y a Sa Chambre d'Ecole. Dans mon Logement un plancher et un fourneau. ont besoin d'être renouvelés; Et une Séparation dans Le Galletas ou Bucher y Seroit très nécessaire. Trois ménages en ont La Clef & deux y tiennent Leur bois. La ville est chargée de La maintenance.

Pension? 36. francs. 8. Sacs de froment, 8. de Messel, 26. mesures d'avoine. Un Char de Vin de 450. pots de Berne, rendu Sans frais dans ma Cave. 8. Toises de foyard. 4. Tses. de Chêne. 50. fascines; pour l'exploitation duquel Je paye 12. francs 10. s. Et autant pour Le Chariage, non compris La nourriture.

De quelle Source dérive telle? Des fonds de L'Etat. Exceptés Le Logement et un Jardin que La Ville ou Commune fournit.

Pour Suppléer au manque de Tabelles imprimées, et pour plus de facilité, j'ai été chez les Instituteurs çï après leur proposer les Questions et recevoir Leurs Réponses, que Je transcris à la Suite de miennes.

[[Seite 5] **Payerne Ecole Allemande**

Henri Rudolph, originaire d'Allemagne, bourgeois de Belmont près de Lausanne, âgé de 67. ans, père de 4. enfans, a été accepté par Le Gouverneur ou Baillif, et confirmé par Le Souverain pour Prédicateur et Catéchiste des Allemands de l'endroit et des environs, et Instituteur de leurs Enfants, des deux Sexes et de tout age

Il est établi ici depuis 23. ans; étoit avant cette époque maître d'Ecole à Stetlen, près de Berne; et depuis 43. ans S'est toujours occupé de l'instruction de la Jeunesse.

Il enseigne La Lecture, l'Ecriture, l'arithmétique, La Religion

Il ne tient Ecole qu'en hiver, pendant 5. mois. Ses livres élémentaires Sont Le Catéchisme d'Heidelberg, Le Testament, La Bible.

Il n'a point de Règlement, et n'est inspecté par personne. Il est vrai que, chaque année, avant Paques, Le Pasteur Allemand de Moudon, examine Ses Cathécumènes et Les admet à la Communion; c'est Le Seul cas où il influence cette Ecole

Tous les Jours de La Semaine il donne deux leçons, exceptés Les Jeudi & Samedi qu'il n'en a point. Celle du matin dure trois heures, celle du Soir deux.

[[Seite 6] Les Cathécumènes tiennent Le premier rang; Le reste Suit Selon l'age et les talens. C'est la Seule distribution qu'il puisse établir

Le nombre des Disciples est ordinairement d'une trentaine; presque toujours les deux tiers de Garçons, ce qui provient Sans doute de l'éloignement; car il en vient d'une Lieu, & même de deux

Il tire 5. batz. par mois des uns et des autres. L'Instituteur préféreroit un Equivalent à ces honoraires; Son Ecole en Seroit plus nombreuse; car il est assuré que plusieurs parens, pour cette raison, n'y envoient pas leurs enfans

Sa Pension, payée par l'Etat, est 154. francs 8. Mésures de froment, 16. Mésures de Messel et 4. toises de Bois; Ce dernier article Considéré comme Gratification, pour l'obtention de Laquelle il faut présenter une Requête au Représentant du Souverain

Point de Chambre d'Ecole. Il la fournit Sans Loyer dans Son Logement.

[[Seite 7] **Payerne Collège de Filles.**

La Citoyenne Moratel, de Payerne, venue de Lausanne, ou elle S'occupoit, chez Ses parens d'ouvrages du Sexe, âgée de 59. ans, Mère de deux filles mariées, et depuis quelques années secondée par sa Cadette; après un Examen Subi en 1767. a été établie par Le Magistrat de la Ville Institutrice d'une Ecole de filles, à laquelle on donne le Titre de Collège

Elle a Son Règlement; Et enseigne La Lecture, l'Ecriture, la Religion ; quelques principes de Géographie et d'Histoire ; les Ouvrages du Sexe.

Elle tient Ecole toute L'année.

Les livres élémentaires dont elle fait usage Sont, le Téstament; l'Histoire de la Bible; Le Catéchisme de Debons ; Les Magasins des Adolescentes &; La Géographie d'Ostervald.

Tous les Jours de la Semaine elle donne deux leçons; exceptés Les Jeudi & Samedi qu'il n'y en a qu'une

En été chaque leçon du matin dure 4. heures En hiver, et toutes celles de L'après midi 3. heures.

Elle ne reçoit à son Ecole que celles qui ont huit ans complets; Et toute La distribution qu'elle peut établir, c'est de faire marcher ensemble Les filles de même force, et de faire Suivre le reste Les unes après Les autres

Dans [[Seite 8] Dans ce moment Ses Elèves Sont au nombre de 46. Il varie peu en hiver; mais en été dans le tems des ouvrages de la Campagne il est réduit au tiers.

Ses honoraires Sont fixés à 5. batz par mois pour chaque Ecolière

Elle fournit dans Sa maison qui est neuve La Chambre d'Ecole; pour Le Loyer de laquelle la Ville ou Commune lui paye 36. francs par an

Sa Pension est 120. francs. 2. Sacs de froment, trois mesures de Légumes, Deux Chars de Fascines rendus devant Sa maison;

Le Tout payé par La Commune

[[Seite 9] **Payerne Ecole de Filles**

La Citoyenne Herman, de Payerne, venue d'Yverdon, ou Son père étoit Instituteur, âgée de 60. ans, a été établie, il y a Vingt ans, et Sans examen, par Le Conseil de la Ville, Institutrice d'une Ecole de filles au dessus de 8. ans.

Elle n'a point de Règlement écrit; mais elle est Sous l'Inspection du Banneret, et La direction du premier Pasteur.

Elle enseigne la Lecture, l'Ecriture, La Religion quelque peu de Géographie et d'Histoire, Les Ouvrages du Sexe.

Elle tient Ecole toute L'année.

Ses livres élémentaires Sont Le Testament, l'histoire de la Bible par Hubner, Le Catéchisme et La Géographie d'Ostervald, Les Magasins de Me. Bonne

Elle donne deux Leçons par jour toute La semaine, exceptés Les Jeudi et Samedi quelle n'en a qu'une

En été elles durent de 7. à 11. En hiver elle durent de 8. à midi y compris la leçon d'écriture l'après midi 3. heures

Il lui est difficile d'établir un rang ou une distribution, à cause de la Variété en tout genre qui régne dans Son Ecole

En hiver, Le nombre des Elèves est d'une Cinquantaine, En été, moindre de plus de la moitié

Elle [[Seite 10] Elle fournit, sans retirer de Loyer, la Chambre pour l'Ecole, dans le logement qu'elle peut Se procurer. Mais Je viens d'apprendre que la Chambre Administrative de Fribourg lui prête une Salle au Chateau d'ici.

Elle tire 5. batz par mois de chaque Ecolière.

La Ville ou Commune Lui donne 40. francs, un Sac de froment, et un Char de bois de pension. Depuis 9. ans Sa fille unique, âgée de 28. la Séconde dans Ses travaux. Après les deux premières années, La Commune, pour reconnoître Ses Soins lui a accordé une Gratification annuelle de 12. Ecus petits; Et depuis deux ans, elle L'a augmentée de 24. Ecus petits, à partager entr'elles, et considérés comme fixes; tandis qu'il faut la démarche d'une pétition pour obtenir la pension

[[Seite 11] **Payerne Ecole de Filles**

La Citoyenne Rapin, de Payerne, âgée de 48. ans, Mère de 4. Enfans, a été établie, Sans examen, et depuis 18. mois par le Conseil de la Ville Institutrice d'une Ecole de filles.

Avant Son mariage, elle avoit déjà tenu Ecole à Payerne, pendant huit ans; mais elle a dû quitter cet état pour Suivre Son mari à Morat, où il a passé quelques années

Elle est sous l'Inspection du Banneret et la direction du premier Pasteur, ce qui lui tient lieu de Règlement.

Elle enseigne la lecture, l'écriture, la Religion, et Les ouvrages du Sexe. Une de Ses filles La Séconde.

Les livres dont elle Se Sert Sont le Testament, l'histoire de la Bible, le Magasin des adolescentes, le Catéchisme d'Ostervald

Elle donne deux Leçons par jour, exceptés les Jeudi et Samedi qu'il n'y en a qu'une

En été elles durent de 7. à 11. En hiver elles durent de 8. à 12. y compris l'écriture

Ses disciples Sont des deux Sexes & de tout age

En hiver leur nombre S'élève jusqu'à 80. et baisse au moins de la moitié en été.

Les Ecolières qui font des ouvrages payent 5. bz. par mois; Et les autres 3. bz.

Elle fournit dans Sa maison La Chambre de l'Ecole, Sans en tirer de loyer.

La Commune lui donne 40. francs, un Sac de froment. et un Char de bois de pension.

[[Seite 12] **Payerne Ecole d'Enfans.**

La Citoyenne Jeanne Rapin, de Payerne, sans famille, venue de Villarzel, âgée de 38. ans, a formé depuis passé une année une Ecole d'Enfans des deux Sexes et de tout age Elle en a eu jusqu'à 30. cet hiver, moins l'été passé.

Elle leur enseigne La Lecture dans les 1.ers Livres élémentaires & leur fait reciter l'abrégé du Catéchisme d'Ostervald

Ses Leçons durent 3. ou 4. heures.

En hiver Les plus grands lui payent 4. bz les petits 10. xr En été Les plus grands lui payent 10. xer. les petits 2. bz par Mois. Et c'est Là toute sa pension; aussi n'enseigne t-elle ni l'écriture, ni les Ouvrages; Elle n'a point de Règlement, et n'est Sous aucune direction. On peut considérer cette Ecole comme un Lieu de Sureté dans Le Fauxbourg de Glatigny, ou les parens du Voisinage Sont charmés d'envoyer leurs enfans, autant pour en être débarassés que pour être dégrossis. Cette personne Se donne beaucoup de peine et pourroit être encouragée.

Metadaten

Generelle Kopfdaten

Standort Staatsarchiv Fribourg
 Signatur AEF H 437.19, 017-028
 Briefkopf **Payerne**
 Transkriptionsdatum 05.10.2011
 Datum des Schreibens 25.03.1799
 Faksimile 621AEF_H_437_19_017-028.pdf
 Ist Quelle original? Ja
 Verfasser Name Buttex
 Verfasser Vorname Emanuel
 Vom Lehrer verfasst? Nein
 Randnotiz
 Kommentar öffentlich

Ort

Name	Payerne	Kanton 1799	Fribourg	Kanton 1780	Bern
Konfession	reformiert	Distrikt 1799	Payerne	Kanton 2015	Waadt
Ortskategorie		Agentschaft 1799		Amt 2000	Broye-Vully
Eigenständige Gemeinde?	Ja	Kirchgemeinde 1799	Payerne	Gemeinde 2015	Payerne
Ist Schulort?	Nein	Einwohnerzahl 1799		Einwohnerzahl 2000	
Höhenlage					
Geo. Breite	561872				
Geo. Länge	185646				

In der Transkription erwähnte Schulen

1. Schule: Payerne (ID: 850)

Schultypus:
 Besondere Merkmale: Ortsfremder Sprachunterricht
 Konfession der Schule: reformiert
 Ist ein Schulgeld eingeführt: Ja

Schulfonds

Schulperiode

	Sommer	Winter
Beginn		
Ende		
Stunden pro Schultag		5
Anzahl Wochen		
Anzahl Wochen pro Jahr	22	
Wird die Schule im Winter gehalten?	Ja	
Wird die Schule im Sommer gehalten?	Nein	

Sind die Kinder in Klassen eingeteilt?
 Art der Klasseneinteilung:
 Klassenanzahl:
 Unterrichtete Inhalte: Keine

Schülerzahlen

	Sommer	Winter
Knaben		
Mädchen		
Kinder		30
Kinder pro Jahr		
Kommentar		

2. Schule: Payerne, 1. Klasse (ID: 851)

Schultypus:
 Besondere Merkmale: Knabenschule
 Konfession der Schule: reformiert
 Ist ein Schulgeld eingeführt: Ja

Schulfonds

Schulperiode

	Sommer	Winter
Beginn		
Ende		
Stunden pro Schultag	2 - 4	2 - 4
Anzahl Wochen		
Anzahl Wochen pro Jahr		
Wird die Schule im Winter gehalten?	Ja	
Wird die Schule im Sommer gehalten?	Ja	

Sind die Kinder in Klassen eingeteilt? Ja
 Art der Klasseneinteilung: Pensensklasse
 Klassenanzahl: 3
 Unterrichtete Inhalte: Keine

Schülerzahlen

	Sommer	Winter
Knaben		
Mädchen		
Kinder		
Kinder pro Jahr	3 - 7	
Kommentar		

3. Schule: Payerne (ID: 852)

Schultypus:
Besondere Merkmale: Mädchenschule
Konfession der Schule: reformiert
Ist ein Schulgeld eingeführt: Ja

Schulfonds

Schulperiode

	Sommer	Winter
Beginn		
Ende		
Stunden pro Schultag	3 - 7	3 - 6
Anzahl Wochen		
Anzahl Wochen pro Jahr		
Wird die Schule im Winter gehalten?		Ja
Wird die Schule im Sommer gehalten?		Ja

4. Schule: Payerne (ID: 856)

Schultypus:
Besondere Merkmale: Mädchenschule
Konfession der Schule: reformiert
Ist ein Schulgeld eingeführt:

Schulfonds

Schulperiode

	Sommer	Winter
Beginn		
Ende		
Stunden pro Schultag	4 - 7	4 - 7
Anzahl Wochen		
Anzahl Wochen pro Jahr		
Wird die Schule im Winter gehalten?		Ja
Wird die Schule im Sommer gehalten?		Ja

5. Schule: Payerne (ID: 857)

Schultypus:
Besondere Merkmale: Mädchenschule
Konfession der Schule: reformiert
Ist ein Schulgeld eingeführt: Ja

Schulfonds

Schulperiode

	Sommer	Winter
Beginn		
Ende		
Stunden pro Schultag	4	4
Anzahl Wochen		
Anzahl Wochen pro Jahr		
Wird die Schule im Winter gehalten?		Ja
Wird die Schule im Sommer gehalten?		Ja

6. Schule: Payerne (ID: 858)

Schultypus:
Besondere Merkmale:
Konfession der Schule: reformiert
Ist ein Schulgeld eingeführt: Ja

Schulfonds

Sind die Kinder in Klassen eingeteilt?

Art der Klasseneinteilung:

Klassenanzahl:

Unterrichtete Inhalte: Keine

Schülerzahlen

	Sommer	Winter
Knaben		
Mädchen		
Kinder		
Kinder pro Jahr	46	
Kommentar		

Sind die Kinder in Klassen eingeteilt?

Art der Klasseneinteilung:

Klassenanzahl:

Unterrichtete Inhalte: Keine

Schülerzahlen

	Sommer	Winter
Knaben		
Mädchen		
Kinder	25	50
Kinder pro Jahr		
Kommentar		

Sind die Kinder in Klassen eingeteilt?

Art der Klasseneinteilung:

Klassenanzahl:

Unterrichtete Inhalte: Keine

Schülerzahlen

	Sommer	Winter
Knaben		
Mädchen		
Kinder	40	80
Kinder pro Jahr		
Kommentar		

Sind die Kinder in Klassen eingeteilt?

Art der Klasseneinteilung:

Klassenanzahl:

Unterrichtete Inhalte: Keine

Schulperiode

	Sommer	Winter
Beginn		
Ende		
Stunden pro Schultag	3 - 4	3 - 4
Anzahl Wochen		
Anzahl Wochen pro Jahr		
Wird die Schule im Winter gehalten?	Ja	
Wird die Schule im Sommer gehalten?	Ja	

Schülerzahlen

	Sommer	Winter
Knaben		
Mädchen		
Kinder		30
Kinder pro Jahr		
Kommentar	Im Sommer weniger Schüler.	

Lehrpersonen

Lehrer (ID: 4537)

Name: Rudolph
Vorname: Henri

Weitere Informationen

Alter: 67
Geschlecht: Mann
Zivilstand:
Hat er eine Familie? Ja
Anzahl Kinder: 5
Weitere Verrichtungen?

Herkunft: Belmont-sur-Lausanne
Konfession: reformiert
Im Ort seit: 23 Jahren
Lehrer seit: 43 Jahren
Erstberuf: Lehrer
Zusatzberuf: Keine Angaben

Lehrer (ID: 4532)

Name: Buttex
Vorname: Emanuel

Weitere Informationen

Alter: 53
Geschlecht: Mann
Zivilstand: ledig
Hat er eine Familie? Nein
Anzahl Kinder:
Weitere Verrichtungen? Ja

Herkunft: Granges
Konfession: reformiert
Im Ort seit: 8 Jahren
Lehrer seit:
Erstberuf: Pfarrer/Priester
Student
Zusatzberuf: Vorbeter

Lehrer (ID: 4536)

Name: Moratel
Vorname:

Weitere Informationen

Alter: 59
Geschlecht: Frau
Zivilstand: verheiratet
Hat er eine Familie? Ja
Anzahl Kinder: 2
Weitere Verrichtungen?

Herkunft: Lausanne
Konfession: reformiert
Im Ort seit: 32 Jahren
Lehrer seit:
Erstberuf: Keine Angaben
Zusatzberuf: Keine Angaben

Lehrer (ID: 4535)

Name: Herman
Vorname:

Weitere Informationen

Alter: 60
Geschlecht: Frau
Zivilstand:
Hat er eine Familie? Ja
Anzahl Kinder: 2
Weitere Verrichtungen?

Herkunft: Yverdon
Konfession: reformiert
Im Ort seit: 8 Jahren
Lehrer seit: 20 Jahren
Erstberuf: Lehreranlehre
Zusatzberuf: Keine Angaben

Lehrer (ID: 4534)

Name: Rapin
Vorname:

Weitere Informationen

Alter: 48
Geschlecht: Frau
Zivilstand: verheiratet
Hat er eine Familie? Ja
Anzahl Kinder: 4
Weitere Verrichtungen?

Herkunft: Payerne
Konfession: reformiert
Im Ort seit: 2 Jahren
Lehrer seit: 10 Jahren
Erstberuf: Lehrer
Zusatzberuf: Keine Angaben

Lehrer (ID: 4533)

Name: Rapin
Vorname: Jeanne

Weitere Informationen

Alter: 38
Geschlecht: Frau
Zivilstand: ledig
Hat er eine Familie? Nein
Anzahl Kinder:
Weitere Verrichtungen?

Herkunft: Villarzel
Konfession: reformiert
Im Ort seit: 1 Jahr
Lehrer seit:
Erstberuf: Keine Angaben
Zusatzberuf: Keine Angaben